

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

Commission du logement, des affaires foncières,  
de l'économie numérique, de la communication  
et de l'artisanat

-----

**N° 57-2017**

Papeete, le 15 juin 2017

**RAPPORT**

Relatif à un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat,

par les représentants Monsieur Jacques RAIOHA et Madame Teapehu TEAHE

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2729/PR du 27 avril 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française.

Ce document a été construit dans un esprit d'écoute et d'intégration, avec l'appui du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, du ministère en charge de la politique numérique *via* la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et de la Caisse des dépôts.

Il s'agit d'un document stratégique de long terme, d'une feuille de route gouvernementale, qui fixe les ambitions numériques pour la Polynésie française par :

- le déploiement des infrastructures ;
- le développement des services par les opérateurs ;
- l'introduction du numérique dans les services existants et à venir ;
- la promotion de l'innovation pour renforcer l'attractivité du pays.

Il constitue le référentiel commun des actions publiques et privées pour le développement du numérique sur le territoire polynésien. Il aura en outre vocation à enrichir le schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE).

**Le diagnostic et les axes majeurs**

Concernant la méthodologie, conformément aux règles de l'art en la matière, le SDAN-PF part d'un diagnostic de l'existant, en mettant en évidence les forces et les faiblesses présentes, pour envisager des hypothèses de développement. Sa mise en œuvre appelle aujourd'hui la mobilisation de tous autour des quatre axes majeurs proposés :

1. *Un territoire connecté et doté d'un socle et d'une gouvernance de transformation digitale.* Il s'agira de sécuriser le câble international afin de permettre une connexion haut débit dans tout le pays et d'en abaisser les coûts. L'installation de câbles sous-marins domestiques ou la gestion des réseaux de collecte fibre optique pourraient également s'opérer sous la responsabilité d'une entité dépositaire d'une délégation de service public en charge de porter ces projets de long terme.

2. *Un territoire plus solidaire pour ses habitants et ses entreprises,* capable de soutenir la modernisation des systèmes d'information de santé, de réduire le nombre et le coût des EVASAN en créant notamment de nouveaux débouchés en télémédecine. Le numérique éducatif et la formation des enseignants au

numérique seront également un enjeu crucial qui impliquera le développement de téléservices et de micro-clouds locaux, permettant un accès aux données, y compris dans les zones à faible débit.

3. *Réussir la modernisation de l'administration et des services publics locaux.* Les guichets physiques devront être outillés numériquement et les e-services disponibles sur une plateforme mutualisée. Le public devra être accompagné dans la réalisation de ses démarches en ligne. Un corpus de données de référence permettra le pilotage stratégique du Pays et sera dirigé par un nouveau *Chief data officer*. Les administrations devront mieux coopérer entre elles et mutualiser les informations rassemblées sur les particuliers et les entreprises grâce à des programmes de type « *dites-le nous une fois* » (*programme contribuant à la réduction de la charge administrative en réduisant la redondance des informations demandées aux entreprises et aux particuliers*).

4. *Un territoire plus fort économiquement et plus innovant*, en passant par un soutien particulier aux secteurs stratégiques de l'économie locale. Il s'agira ici d'aider la filière numérique à se consolider et à donner naissance à de nouveaux projets, notamment sur les secteurs du *cloud*, de l'intégration des services et du codage. Les entreprises devront être accompagnées dans leur transition numérique, notamment celles qui souhaiteront proposer des offres de services de type « *follow the sun* » (*offres de services permettant de réaliser certaines activités en continu 24h/24 grâce à l'intervention de plusieurs équipes, sur différents fuseaux horaires*).

### Les propositions

1. Un territoire connecté doté d'un socle et d'une gouvernance de transformation digitale		
1	<b>Gouvernance « tous pour le numérique »</b>	Se doter d'une plateforme de dialogue de type « Agence du Numérique en Polynésie », en capacité de porter l'ambition de la politique numérique des collectivités polynésiennes.
2	<b>Renforcer la connectivité internationale et sa performance économique</b>	La dépendance à la connectivité internationale ( <i>95 % du trafic polynésien</i> ) rend les coupures de plus en plus insupportables pour le pays et son économie. L'écart du coût de la matière 1 <sup>re</sup> numérique livrée ( <i>Mbit/s</i> ) à Tahiti doit converger rapidement avec celui d'Hawaï et du reste des pôles mondiaux.
3	<b>Accentuer l'ouverture du marché des télécommunications</b>	La concurrence est un moteur qui dynamise le développement des usages par l'innovation et la compétitivité. Une des clés est la mutualisation des infrastructures.
4	<b>Développer la connexion Haut Débit et l'innovation dans l'ensemble des archipels éloignés via un mix technologique</b>	Les écarts de coût de la bande passante ( <i>facteur 100</i> ) entre les archipels éloignés et les Îles du Vent sont un frein au développement de ces territoires et à leur transition vers le numérique ( <i>services publics, tourisme ...</i> )
5	<b>Connecter en fibre optique les sites prioritaires et accélérer la pénétration du Très haut débit (THD)</b>	Les principaux établissements publics ( <i>Pays, État, Services Publics Santé, Éducation...</i> ) et principaux établissements privés ( <i>Tourisme...</i> ) doivent très rapidement être dotés d'un accès très haut débit par fibre optique.
6	<b>Mobiliser la commande publique pour contribuer à développer le marché du Haut et Très Haut Débit du Pays</b>	Le poids de la commande publique dans le marché y compris des télécommunications est déterminant. Un bon usage de ce levier est donc un moyen d'agir sur le développement en HD et THD en Polynésie.

<b>2. Un territoire solidaire pour ses habitants</b>		
7	<b>Faire du numérique un élément de consolidation du système éducatif</b>	Inscrire le numérique dans les enseignements, réduire les inégalités sociales et territoriales, favoriser la formation aux outils et ressources numériques
8	<b>Développer un système de santé innovant pour répondre aux contraintes exceptionnelles de la Polynésie française</b>	Un système de santé plus sécurisant, plus performant et plus économe prenant largement appui sur la télémédecine et les réseaux de santé.
9	<b>Amplifier le développement des usages numériques dans la société polynésienne</b>	Politiques de conduite du changement dans les organisations, d'accompagnement à la formation aux nouveaux usages et de médiation numérique.
<b>3. Réussir la modernisation de l'administration et des services publics locaux</b>		
10	<b>Développer une administration 100 % numérique et accessible à tous</b>	Offrir des services administratifs dématérialisés et accessibles à tous les citoyens quelle que soit leur localisation ou leurs moyens d'accès.
11	<b>Bâtir une politique de la « donnée »</b>	Mettre en place un plan de gestion de la donnée en Polynésie française.
<b>4. Un territoire plus fort économiquement et plus innovant</b>		
12	<b>Développer la filière numérique et accélérer la transition numérique des entreprises traditionnelles</b>	Renforcer l'autonomie de la Polynésie sur le développement des services numériques

Le SDAN-PF constitue un enjeu économique et social, facteur de croissance, d'attractivité et de développement durable du pays. À l'instar de sa conception, collaborative et concertée, sa mise en œuvre appelle l'ensemble des partenaires et acteurs de l'économie polynésienne à agir de concert et de manière complémentaire, dans une démarche structurée que le Pays aura à cœur d'animer.

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française (CESC), a rendu son avis sur le présent projet de délibération, dans sa séance du 21 mars 2017. Les principales observations et recommandations du CESC, qui reconnaît que l'élaboration du SDAN est incontournable, sont les suivantes :

- prévoir des instruments et espaces de dialogues et d'échanges appropriés, à la fois efficaces et innovants, permettant une large concertation et coopération ;
- identifier et chiffrer les besoins dans le domaine de la santé, de l'éducation et du développement du tourisme, par archipel et par catégorie d'usagers et types d'usages ;
- faire le point sur le projet Fth afin d'identifier les problématiques et de lever les contraintes, notamment la prise en charge des coûts, afin d'en accélérer le déploiement ;
- prioriser le déploiement des infrastructures en fonction des zones géographiques et des usages ;
- systématiser le recours à des études d'impact afin d'évaluer a priori les effets économiques, sociaux, budgétaires, administratifs et juridiques des mesures envisagées et de s'assurer, de manière probante, que la totalité de leurs conséquences a été appréciée préalablement à la décision publique ; fixer et chiffrer les objectifs et établir les bilans d'exécution des actions proposées ;
- mettre en œuvre les conditions d'une véritable régulation du secteur du numérique, notamment en établissant un cadre contractuel entre le Pays et l'opérateur historique afin de clarifier les attentes envers l'OPT dans un environnement concurrentiel.

La qualité et la précision des recommandations émises par le CESC attestent de l'implication des forces vives de Polynésie française dans la démarche de transition numérique engagée par le Pays. Ces observations seront intégrées au programme de travail de mise en œuvre du SDAN afin que des réponses concrètes soient apportées, notamment en matière d'évaluation des besoins budgétaires et de mobilisation des financements.

Le numérique étant, par essence, un sujet transversal aux impacts multiples, l'esprit de concertation qui a prévalu lors de la rédaction du SDAN sera préservé et accru afin d'offrir à tous les acteurs l'opportunité de participer et d'apprécier la réalisation de cette feuille de route.

\*  
\* \*

Tel est donc l'objet du projet de délibération ci-joint, que les rapporteurs proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, d'adopter.

LES RAPPORTEURS

**Jacques RAIOHA**

**Teapehu TEAHE**